



N°2019/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 MARS 2020
OBJET :
AFFECTATION DU RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf mars, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le quatre mars 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Marc SIMONNEAUX, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Gontran de VILLELE, Bérénice RAMBAUD, Eric CUENOT (donne pouvoir à Damien GUIBOUT)

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE :	10	PRÉSENTS :	7	VOTANTS :	8
----------------------	-----------	-------------------	----------	------------------	----------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Arrêté Ministériel du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes.

VU la réforme de l'instruction budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- 34 958,42 € est affecté au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" en recette de fonctionnement du Budget 2020.
- 70 000,00 € au compte 1068 "Excédent de fonctionnement" en recette d'Investissement du Budget 2020.

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

Damien GUIBOUT